L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI MATIN, 1er JUIN.

LE REMPLACEMENT DE M. RICARD—Nous lisons dans le *Temps* :

Dans le conseil des ministres, on a successivement proposé de remplacer M. Ricard par MM. Waddington, Jules Simon et de Marcère.

M. Waddington a formellement décliné les propositions qu'on lui faisait désirant se consacrer entièrement à la direction de l'instruction publique. Pressenti dans la journée à ce sujet par divers personnages importants, M. Waddington avait déjà témoigné la volonté de ne pas prendre le portefeuille de l'intérieur.

Le nom de M. Jules Simon n'ayant pas réuni un nombre suffisant d'adhésions dans le sein du conseil, les ministres ont décidé, à l'unanimité, de proposer M. de Marcère au choix de M. le président de la république. M. Dufaure a dû transmettre ce matin cet avis du conseil au maréchal de Mac-Mahon. Au cas où ce choix serait approuvé, M. de Marcère prendrait le portefeuille de l'intérieur sans se faire assister par un sous-secrétaire d'Etat, mais avec la collaboration d'un secrétaire général.

Il a été aussi immédiatement question de MM. Bérenger et Léon Renault pour le ministère de l'intérieur, mais, croyons-nous, tout à fait en dehors de ces deux hommes politiques.

Nous devons signaler d'une manière particulière la conduite sincèrement constitutionnelle tenue par M. le président de la république dans les négociations provoquées par ce douloureux événement, et l'esprit qu'il n'a cessé d'y apporter.

Dès la première heure, M. le maréchal aurait nettement indiqué qu'il ne fallait en rien altérer le caractère politique du cabinet et que le choix du nouveau ministre de l'intérieur ne devait marquer aucun changement de la politique du gouvernement dans un sens ou dans l'autre.

LES ENTREVUES DE BERLIN.—La *Correspondance provinciale* de Berlin du 11 mai formule les sentiments de cordiale amitié avec lesquels la maison impériale d'Allemagne a accueilli la nouvelle visite de l'empereur Alexandre. Elle fait ressortir que de même que l'alliance des trois empereurs a jusqu'ici servi de pivot à l'entente européenne, de même la nouvelle entrevue des empereurs d'Allemagne et de Russie offre tout naturellement l'occasion de pourparlers confidentiels réitérés.

Elle constate que pour les puissances, isolément prises dans leurs rapports avec les affaires de Turquie, on admet que l'entente entre la Russie et l'Autriche doit nécessairement former la base des résolutions à prendre, et que la politique de l'Allemagne a pour tâche essentielle de fortifier cette entente, en tenant compte de la situation générale de l'Europe.

La participation de l'Autriche aux nouvelles négociations, ajoute la *Correspondance*, vient fort à propos dans ce moment. La présence du comte Andrassy est une preuve que les bons rapports entre les trois empires, qui forment la base solide de la politique de la paix, continuent dans toute leur vigueur et sont une garantie des efforts pacifiques de leurs gouvernements.

—Le 11 mai, le *Staatsgerichtshof* de Berlin s'est réuni pour juger le comte Harry von Arnim, ancien ambassadeur à Paris, accusé de haute trahison. MM. Quenstedt et Munckel étaient au banc de la défense.

Il a été lu une lettre de M. Arnim demandant une remise fondée sur la nécessité de faire comparaître plusieurs témoins à décharge, notamment M. Thiers et M. de Bismarck, et sur sa demande de production de diverses pièces.

Le procureur général ayant insisté néanmoins pour que le procès suivît son cours, sauf à l'accusé à purger sa contumace, les défenseurs de M. d'Arnim ont insisté pour obtenir la remise, faisant valoir que leur client était convaincu de son innocence, qu'il n'avait été affirmé nulle part que M. d'Arnim ne comparaîtrait pas, qu'il fallait lui laisser, ainsi qu'aux témoins, la possibilité de comparaître. L'éditeur de la brochure *Pro nihilo* dont M. d'Arnim niait être l'auteur devait être appelé de Zurich. M. d'Arnim offrait de prouver que la personne qui prétendait avoir vu le manuscrit de son écriture avait prêté un faux serment.

La Cour a décidé de remettre le procès au 5 octobre. Elle a refusé de citer M. de Bismarck, mais elle a accepté que MM. Thiers, le comte Hompesch et le comte Waldbott Bassenheim fussent invités à déposer comme témoins à décharge.

—A propos de l'élection de M. Godin dans l'Inde française, nous recevons, dit le *Progrès de Lyon*, un appel aux habitants de l'Inde française, daté du 2 avril et rédigé par les électeurs indiens. La politique est absolument absente de ce document. Nous extrayons de la liste des signataires quelques noms à titre d'échantillons.

MM. Ponnoussamymodeliar, Ponnoutambypoullé, Vingadassalachetiar, Arounagurichettiar, [illegible], Periassamypoullé, [illegible], Moutoussamypoullé, K. Dorassamypoullé, M. A. Sinivassicramany, Imamouthamadoulhamadoncassincaeb, Mohédinebatchasaeb, Potchepagaramanaikar, Tillessidembranattar, J. K. Ramapettéperonmal.

Si nos concitoyens de l'Inde avaient choisi non pas M. Godin, mais un des signataires que nous venons de citer, M. Imanmouthamadoucassincaeb par exemple, et que celui-ci eût été aussi remuant que M. Numa Baragnon, les rédacteurs des comptes-rendus et les journalistes, forcés d'écrire son nom dix ou quinze fois par jour, et surtout les députés, contraints de le prononcer tout autant, se seraient trouvés dans un singulier embarras. Voit-on M. Grévy condamné à répéter plusieurs fois par jour: M. Imanmouthamadoucassincaeb a la parole?

DUELS DE PRINCE.—Un duel tragique entre deux jeunes gens de la plus haute aristocratie vient d'avoir lieu à Prague.

Le prince Guillaume Auersperg, neveu du président du conseil des ministres de la Cisleithanie, et le comte Léopold Kolowrat, se sont battus au pistolet, à Prague, dans le jardin du comte Clam Gallas. Le prince Guillaume Auersperg, à la quatrième balle échangée, a été mortellement atteint dans le bas-ventre. Il a succombé le lendemain. Son adversaire n'a pas été blessé.

Les deux adversaires étaient à peu près du même âge; vingt-deux ans. La victime de ce duel qui a causé en Autriche une vive émotion, était le fils du major général Alexandre Auersperg, mort il y a une dizaine d'années à l'âge de quarante-huit ans.

Par suite de cette mort, le premier ministre autrichien, prince Adolphe Auersperg, aujourd'hui âgé de cinquante-six ans, se trouve l'héritier présomptif du riche majorat de la famille, dont le titulaire actuel est le prince Charles, âgé de soixante-deux ans, sans enfants. Le prince Charles, qui est, en vertu de ce majorat, duc de Gottschee, grand-chambellan héréditaire, grand-maréchal héréditaire de Carniole et de Windischmark, grand maréchal de Bohême, a été lui-même président du conseil des ministres en 1868. Il était l'aîné des trois frères, dont le prince Adolphe est le plus jeune.

La cause du duel remonte à plus d'un an. Voici ce que l'on raconte à Vienne à ce sujet :

"Les deux adversaires étaient alors au service, comme volontaires d'un an. Guillaume d'Auersperg, un jour qu'il était de service pour la distribution des lettres, aurait intercepté une lettre de femme adressée au comte de Kolowrat. Celui-ci, l'ayant pu lui demander raison durant l'année de service militaire, voulut, le temps expiré, le provoquer sous le prétexte d'une vieille querelle remontant à l'époque où ils étaient étudiants, afin de ne pas mettre en évidence le nom de la personne du monde qui était en jeu.

"Le prince ayant décliné cette provocation, son adversaire voulut le forcer à se battre, et l'ayant rencontré à une gare du chemin de fer, où tous deux prenaient leurs billets pour la gare de Presbourg, il lui lança un coup de canne. Le prince voulut riposter, mais la police intervint. La rencontre fut dès lors décidée."

Les funérailles du jeune Guillaume de Auersperg ont eu lieu mardi à Presbourg; son oncle le ministre était venu de Carlsbad pour y assister.

Presque en même temps, le marquis Alfred Pallavicini, âgé de vingt-huit ans, et lieutenant de hussards, recevait à Linz, près de Vienne, un coup de sabre sur la tête dans un duel qui avait eu lieu également dans un parc. On nomme tout bas à Vienne une dame du monde aristocratique qui aurait été la cause involontaire du conflit. La coïncidence de ces deux duels a provoqué dans la presse viennoise la demande d'une application rigoureuse de la loi contre les duellistes.

—On a ressenti dimanche dernier, vers cinq heures et demie du matin, sur toute la ligne du Jura, une violente secousse de tremblement de terre, soit une secousse, mais deux oscillations très sensibles du nord-est au sud-ouest.

Les secousses ont été accompagnées d'un grand bruit souterrain semblable à un roulement sourd, qui a effrayé beaucoup de gens.

LISEZ ET CONSIDÉREZ.—Les emplâtres poreux de capcine de Benson sont un remède économique, presque certain et puissant, surpassant en efficacité tous les emplâtres ou liniments connus. Ils sont particulièrement efficaces et soulagent et guérissent très positivement les rhumatismes, la sciatique, la névralgie, les maux de nerfs, les rhumes obstinés, les maux de reins et tous les maux pour lesquels un emplâtre poreux a été employé, et dans un délai très court.

Il est non seulement une grande amélioration sur l'emplâtre poreux ordinaire, mais il guérit encore très certainement tous les maux que l'article ordinaire ne fait qu'atténuer.

La capcine est le grand remède connu. La capcine est supérieure à l'électricité et plus certaine.

Les emplâtres poreux de capcine de Benson soulagent tout de suite et guérissent promptement. Essayez-les. Prix 25 cents.

SEABURY & JOHNSON,
Pharmaciens-chimistes N. Y.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit : " Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
*17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
*26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue ChampsElysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raynes et Dauphine.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, —littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Avis Important.

A. BONNET

65..........RUE ROYALE..........65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

18 mars—3 m.

SPECTACLES, BALS, &c.

"Contraband Children."

UNE grande représentation burlesque, sera donnée par eux, samedi le 3 Juin, à l'Opéra, au bénéfice des orphelins de l'Asile de Ste Marie, 3ème district.

Vingt artistes paraîtront sur la scène parmi lesquels nous citerons Miss Anderson sur son incomparable cheval. 28 mai

Jardin de Wenger

11 et 13..........RUE BOURBON..........11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13 jan—1an

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'Institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandis que sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. oct 5 avril

CARBONIC-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT [illegible]

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETE et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAN,
Droguiste 163 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—3m

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

—DU—

Crescent Mutual Insurance Company.

Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876 :

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26	353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		283,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90	$147,390 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.	83,728 11	$231,116 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79
L'actif de la compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir		$3,728 78
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	$188,099 41
Propriétés foncières		123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se sont assurées par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunaso,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews,
R. B. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23 mai

Dixième état de situation annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 15 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir :

Primes de l'année :		
Sur risques d'incendie	$330,054 30	
Sur risques de rivières	289,692 49	
Sur risques de mer	46,908 03	
		$666,654 82
En moins :		
Primes non expirées 1876	$ 86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,583 21
Montant net des primes		$569,071 61
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" " de rivières	191,653 85	
" " de mer	19,593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	36,233 83	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,488 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	8 549 06	
Dépenses générales brutes	44,558 39	
		$436,355 37
Balance		$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76
L'actif de la compagnie est comme suit :		
En caisse		$378,834 71
Comptes en voie de recouvrement		41,023 96
Effets à recevoir, en garantie		485,884 21
Effets à recevoir pour primes		28,694 53
Actions de banques et autres actions		257,448 16
Bons de la ville et autres bons		106,303 98
Bons du Masonic Grand Lodge		5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n		5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans		2,000 00
Propriétés foncières		75,895 85
Total		$1,388,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce 20 mai 1876,

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président,
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. O. Jurey,
	Wm. Hartwell.

21mai—1m

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts;

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (scailling) à $12 50 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.

SPECTACLES, BALS, &c.

La célébration

—DU—

CENTENAIRE,

PAR

L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane

AUX FAIR GROUNDS,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare sera très long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription..........50 cents.

Les applications pour invitations de dames peuvent être mises à n'importe quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Boste 1126. 14mai, 21, 28 juin 4, 11, 18

Chemin de fer d'Orléans,

CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la Compagnie, coin Laharpe et White, ou au Président, J. PLAISENT, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 28mai—15f

Le Dr. G. P. MALONEY

150..........Rue du Canal..........150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 23nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux). Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—8m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chaque. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. 2mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie, bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir. 18nov—1an.

LE MEILLEUR

DES

ENGRAIS

DU SUD.

ENGRAIS DE STERN

SUPER PHOSPHATE

D'OS ET

OS PURS PULVÉRISÉS.

POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.

POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication: il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la récolte lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations qui se débitent aujourd'hui sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres..........$65

Os purs moulus, par tonneau de 2000 livres..........$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL,

DES ACIDES

SULFURIQUE, NITRIQUE

ET MURIATIQUE

SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.

22janv—4m

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
11 aâ75—1an EDGAR LA PUE

BLACKMAR & FINNEY,
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis Mensuel—Mai 1876.

Sont invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A
Abadie (Pierre)
Amair (Joseph)
Arqué (Hipolite)
Aimée (Mme Vve)
Alphonse (Frédéric)
Ayasse (Séraphin)
B
Bayle (Nicolas)
Baudéau (Paul)
Berthelot (Mr)
Blancou (Bertrand)
Bordenave (Paul)
Barousse (François)
C
Cellerier (Célestin)
Capus (Henri)
Colomban (Gattaz)
Chaize (A)
Claude (Perrin)
Court (Maria) Vve Cazo-bon
Chevalier (Adolphe)
Cossac (Mme)
Clément (François)
D
Duran (Dr)
Dutilh (Auguste)
Domergue (Ernest)
Depré (A)
Danos (Marie) femme Dagries
F
Fuentes (Mme Vve)
Florie (Etienne)
Ferran (Justin)
Fournier (Hypolite)
Fairex (Mme Mathilde)
Fourment (Jean)
G
Grosgogeat (Louis Jossint)
Jeoffroy (Auguste)
Gabbé alias Voisin (Ernest Benjamin)
Gabriel (Mme)
Gabriel (Joseph Théophile)
L
LeBlanc (Mr)
Leveau (Henri)
Lisbonne (Mme)
Lamarque (Barthélemy)
Lacroix (Adolphe)
Lacoblezze (Santin)
M
Marrot (Jean Marie)
Mauger (Jean)
Mursau (Henri Bernard)
Mouledous (Baptiste)
Mailhe (Jean Pierre)
Martin (Louis Philippe)
Martin (Jean)
Moulong (Jean Alexdre)
Michel (Joseph)
Meunier (Mme) née Agloé Delhomme.
Marque (Jules)
Mallet (F A)
Mercier (Charles)
P
Péard (Vincent Stanislas)
R
Risbourg (Alexandre)
Roche (Auguste)
Rongleux (Armand)
S
Smith César
Sanarens (Adrien Eugène)
Soulet (Jean)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St. Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

10 mai REYNAUD.

PAS DE REDUCTION,

Pas de Renvoi !

Tous les Lots

Payés en plein !

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la

Nouvelle-Orléans,

Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR !

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans,

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL :

3580 lots (en or) s'élevant à..........$502,500

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

Lne

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

9 mai

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT

De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876 :

Primes de feu	$78,474 17	
Primes de rivières	11,878 38	
Primes de mer	7,276 53	
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année :		
Pertes par le feu	$9,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,999 98	
Taxes	5,563 93	
Réfaction (rebate)	9,723 81	
Dépenses, escompte et intérêt	6,383 13	
Réservé pour risques non expirés	23,568 00	70,119 68
		$25,771 14
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Prêts garantis	9,359 67	
Prêts garantis par hypothèque	19,494 98	
Effets à recevoir pour primes	5,329 59	
Actions, bons et autres garanties	149,701 66	
Propriétés foncières	10,551 86	
Primes en voie de recouvrement	17,127 38	
En caisse	37,753 98	
	$249,339 14	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.

JAS. FAHEY,
Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
B. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

7mai—1m

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

10avril 75—1an Nlle-Orléans

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.			
Feu	$52,202 07		
Mer	6,460 75		
Rivières	57,449 44	$117,032 26	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00	$134,232 26
Payé—			
Pertes par le feu	$22,041 96		
sur mer	36 97		
sur les rivières	57,031 46	$79,110 41	
Réfaction (rebate)		15,162 09	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		28,374 93	$122,657 12
Réservé pour primes non expirées			11,575 13

ACTIF

Effets à recevoir	$229,595 33
Mobilier	4,993 91
Actions Harbour Boat	3,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,627 22
Bons de la ville	1,320 00
En suspend	990 95
Comptes à recouvrer	15,790 42
En caisse	45,876 66 $306,626 50

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY,
Président.

WALTER HUNTINGTON,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, le 31 mars 1876.

EDWARD IVY,
Notaire Public.

19 avril—1m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (28 novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 28 novembre 1874 était de			$ 1,002 76
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions			10,813 50
Total des recettes			$ 11,816 26
A déduire pour les dépenses pendant la même période :			
Assurance de l'Asile et de son contenu	$ 46 76		
Waterworks	30 00		
Taxes de drainage	168 90		
Gardien de l'Asile	2,658 70		
Médecins	1,519 50		
Pharmaciens	1,447 11		
Collecteur (sa commission)	654 50		
Secrétaire	250 00		
Annonces et frais de bureau	150 90		
4155, bons de secours	2,104 50		
Fournitures, ustensiles et lingerie	196 67		
Provisions	507 43		
Réparations à l'Asile et au tombeau	228 20		
Gaz et charbon	189 80		
Inhumations	296 00		
Funérailles	522 00	$ 11,48 39	
Balance en caisse le 28 novembre 1875			$ 767 8
Caisse de Bienfaisance :			
Le 29 novembre 1874, la balance en caisse était de	$ 917 80		
Reçu pour quotités de membres honoraires	$ 138 00		
Net produit du Pique-Nique, (Juillet 1875)	471 58	609 58	$ 1,527 38
A déduire :			
25 admissions à $11 00	275 00		
Aux inondés de France	200 00		
Collecteur (sa commission)	8 16	483 16	
Balance en caisse			$ 1,044 22
Actif de la Société :			
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux	$ 73,330 00		
A déduire :			
50 actions à $10.00.....soit	500 00		
Actif net :	$71,830 00		

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité d'Admission.

Le 29 novembre 1874 la société se composait de	1093 membres	
Admis depuis cette époque	108	1201 membres
Sur lesquels il faut déduire :		
Membres honoraires	18	
Démissionnaires	5	
Rapatrié en France aux frais de la Société	1	
Expulsé	1	
Décédés à l'Asile	13	
Décédés à domicile	18	
Rayés aux assemblées générales	96	152
Effectif actuel		1049 membres
Classés ainsi qu'il suit :		
Sociétaires exempts de quotités	3	
Membres honoraires	2	
Pensionnaires à l'Asile	5	
Sociétaires suspendus	14	
Fils de Sociétaires	29	
Veuves de Sociétaires	62	
Membres actifs	934 total égal 1049 membres	

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 418 1/2 bons de secours représentant la somme de $2,104 50

Service médical.

Le rapport du Dr Touatre, chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2610 journées.

Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 555 malades qui ont nécessité 2096 visites.

Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et du 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait 974 visites.

Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné 164 malades qui ont nécessité 539 visites.

Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 Novembre :

MM. J. Schweitzer, président, rue Royale 166.
M. Manadé, vice-président, rue Vieille-Levée 89.
N. Bouvier, trésorier, rue Ste. Anne 42
J. P. Carrère, rue Peter 8 } Formant le comité de finance
L. Monant, rue du Maine 122 }
J. Rivard, rue Bourgogne 120 }
J. Sondain, rue d'Orléans 211 } Formant le comité d'admis.
J. Leblanc, rue Vieille-Levée 265. }
A. Mailhes, rue Poydras 270. }
J. P. Dutrey, Marché Dryades 47, 49
G. Villeneuve, rue Orléans, coin Villeré.
C. Gousy, rue des Français 132
[Formant le Comité de Secours.

L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile :

Pour la partie supérieure de la ville :

De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (les deux côtés) jusqu'à la rue Broad.

Pour la partie inférieure : A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue Pologne. Dans le 2ème District jusqu'à la Station des chars de la rue du Maine, 3ème District, sur la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse, chez Mr Rouyer ou 275 rue Ste-Anne.

Collecteur—P. P. CHABERT, 534 rue de Chartres.

Gardien de l'Asile—J. F. DUBARRY,

Médecins—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.

Pour la partie supérieure de la ville—DR A. W. de ROALDÈS, résidence, 415 Decatur. Office coin Magazins et Natchez.

Pour la partie inférieure de la ville—Dr H. D'AQUIN, 49 rue des Remparts.

Les Pharmaciens sont les mêmes que pour l'année dernière.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
Le Secrétaire L. SIMON.

Nouvelle Orléans, 28 décembre 1875

VENTES JUDICIAIRES

M. L. Block vs A. Bonnet.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 2 816—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq de juin 1876, à 10 heures 1/2 A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le fonds d'un magasin de bijoux situé au No 65 rue Royale, entre celles Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
24mai—3t. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Herman Schroeder vs. Manuel Davilla.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans. — No 3,704. — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de juin 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé au Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Poètes et Musique, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 mai 1843 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Brown, suivant acte en date du 16 novembre 1866, au rapport d'Edouard Barnett, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
5 mai—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store,

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est :

Ventes rapides et légers bénéfices.

21 fév75—1an.

LOUISIANA SAVINGS BANK

—AND—

Safe Deposit Company,

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES,

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS.

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Curtius,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Leitzalier,
H. Bedwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

1juin—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan	A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle	H. Gally.
	A. Chiapella

12fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART.	Président.
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE,	2nd.
CHAS. J. LEEDS,	3ème.
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart.

23mars76—1an

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante :

Président, CHERI VERNEUIL.
Vice-président, PIERRE GENDRE,
Trésorier, PAUL DUFRECHON.
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA.
Collecteur, JAS. BARBERE.

DIRECTEURS :

Comité de Finance.

J. P. Ronede, chairman; Martin Bessanthraux; Jean Dutrey.

Comité de Secours.

Jean Mailhes, chairman; Bernard Tujague, Wm. Maylie, A. Combouzou, J. Pihiet, Julien Vezin.

Comité Arbitral.

A. Cambouzon, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Bazile Dabat.

Grand Maréchal, Léon Redon,
Premier Assistant, Georges Lentz,
2nd " Joseph Laguens,
3me " H. Gourchoux (aux Abattoires.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens.

1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 1485.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et Sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
8 P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

18janv—7 JOS. NEGUELOUA,
Secrétaire.

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican,

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs		134
" honoraires		10
Admissions, membres actifs		37
Expulsions, " "		28
Décès, " "		1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.

Secours en argent, hebdomadaires on mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$145100

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875		$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes		1,933 25
Reçu d'autres sources		132 16
Total		$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 465 00	
Dépenses pour divers	804 94	$ 1,269 94
En caisse ce jour		$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, A. N. HÉBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
" VALSIN VIGNAUD.
" L. H. VON GOHREN.
" A. J. BERET.

16janv—17

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ce registre des personnes sollicitant du travail.

Hommes	209
Femmes	58—soit 267

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes	164
Femmes	46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Hava, de Bansset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 813 80	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 406 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau, Frais divers, annonces, impressions	1187 13	$1463
En caisse le 1er Décembre 1875		$ 472 17

J. E. MONDIBOT,
Secrétaire

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

VENTE PEREMPTOIRE DE PROPRIÉTÉS au Enchères de valeur, dans le Deuxième District, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UNE RÉSIDENCE en briques, à trois étages, No 55 rue des Ursulines, entre Royale et Chartres.

UNE RÉSIDENCE en briques à trois étages, No 145 rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

UNE MAISON double, No 225 rue Robertson, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale, — SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet 74, borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et St-Philippe, mesurant 35 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 1½ pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, contenant quatre chambres et quatre cabinets, quatre citernes, cuisine à deux étages, ayant quatre chambres, bâtisse dans la profondeur, avec deux chambres, lieux d'aisance, &c. Cette propriété porte le No municipal 225, rue Robertson.

2.—UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Chartres (ou Condé) et Hôpital, mesurant, au pied français, 19 pieds, 4 pouces, 5 lignes de face à la rue des Ursulines, sur une façade et profondeur de 60 pieds, 7 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles, à laquelle distance la largeur du dit lot diminue à angle droit sur le côté de la rue Condé, d'un pied et un pouce, et sur une seconde profondeur, 24 pieds, 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, faisant une profondeur totale de 85 pieds, et 11 pieds, 3 pouces et 5 lignes dans le fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages, avec deux chambres à chaque étage, la cour sur la façade, cuisine à trois étages, avec quatre chambres, le tout couvert en ardoises, water-works, lieux d'aisances, &c. Cette propriété porte le No municipal 55 rue des Ursulines.

UN LOT DE TERRE avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Pierre et Bassin, désigné par le No 10, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage, une cuisine à trois étages, en briques, à deux étages, le tout couvert en ardoises, lieux d'aisance, water-works, &c. Cette propriété porte le No municipal 145 rue des Remparts.

Termes et Conditions—Moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque avec clé avec lien du vendeur et privilège et intérêt de huit pour cent par an, de la date à parfait paiement, ainsi que la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocats dans l'éventualité de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets. Les bâtisses devront être tenues assurées et les polices transférées aux parties intéressées, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être divisés en coupons, si on le désire. Les acquéreurs auront à payer en sus du montant de l'adjudication les taxes de 1876, actuellement exigibles, et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30mai—30, 4 jusq. la vente.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Vente positive et sans réserve de Cow Peas.

PAR D. E. MORPHY & SON,—A. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu le VENDREDI, 2 juin 1876, à 10 1/2 heures A. M., sans aucune réserve, à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton, entre Julie et St-Joseph.

842 sacs de Cow Peas.

Conditions—Comptant. 28 mai.

PAR MACON, ELLISON & CO.

Occasion pour les travailleurs d'avoir des demeures.

Soixante-quatorze terrains situés dans le troisième district, dans un quartier très peuplé, derrière la presse à coton de la Levée.

Termes longs et extraordinairement faciles.

PAR MACON, ELLISON & Co., Albert Paul, encanteur.—Bureaux, No. 29 de la rue Carondelet—SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

SOIXANTE-QUATORZE TERRAINS DE PRIX, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues suivantes : Bons-Enfants, Marais, Presse à Coton, Montégut, Urquhart, St. Ferdinand, Villeré, Robertson et Claiborne. La terre est haute et le voisinage bien amélioré.

—Egalement—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, St. Ferdinand, Moreau et Montégut. Le dit terrain a environ 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur environ 60 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, 6 pour cent d'intérêt et les autres clauses et conditions habituelles.

Les actes de vente pardevant James Fahey, aux frais des acquéreurs. 28 mai—4, 10 juin.

ANT. CARRIERE. O. CARRIERE.
E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

7sept—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante :

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

PARFUMERIE EXTRA-FINE

DE

RIGAUD ET Cie

8, RUE VIVIENNE, A PARIS

SAVON MIRANDA

AU SUC DE LYS ET DE LAITUE

Le plus onctueux, le mieux parfumé de tous les savons de toilette.

TOLUTINE RIGAUD

Nouvelle eau de toilette, supérieure aux eaux de Cologne et aux vinaigres les plus estimés.

CRÈME DENTIFRICE RIGAUD

Elle supprime les poudres et opiats employés jusqu'à ce jour, donne aux dents la blancheur de l'ivoire et est la seule recommandée par les médecins. Elle ne contient aucun acide.

DENTORINE RIGAUD

Cet élixir dentifrice à base d'arnica, raffermit les gencives, parfume agréablement la bouche, prévient la carie des dents et facilite la circulation du sang.

POMMADE MIRANDA

Pour la conservation et la beauté des cheveux.

BOUQUET de MANILLE

EXTRAIT DE KANANGA ET D'YLANGYLANG

Nouveaux et délicieux parfums pour le mouchoir extraits de fleurs du Japon et de Manille

COLORIGÈNE RIGAUD

En 3 ou 4 jours, il rend aux cheveux leur couleur primitive sans tacher la peau ni salir le linge. Ce produit, entièrement inoffensif, ne contient pas de nitrate d'argent.

EXTRAIT de FLEURS de LYS

Pour blanchir le teint, faire disparaître les taches de rousseur, le hâle du soleil et donner à la peau ce blanc mat si recherché des Parisiennes.

POUDRE ROSÉE

Pour remplacer la poudre de riz et préserver la peau du hâle.

PRODUITS A L'YLANGYLANG

extraits de l'*Unona Odoratissima*, parfum importé de Manille et préparé spécialement pour notre maison :

Extrait d'Ylangylang;
Bouquet de Manille;
Savon à l'Ylangylang;
Pommade à l'Ylangylang;
Huile à l'Ylangylang;
Cosmétique à l'Ylangylang;
Eau de toilette à l'Ylangylang;
Poudre de riz à l'Ylangylang;
Cold cream à l'Ylangylang;

TEINTURE JAPONAISE

AU KANANGA

POUR LA COLORATION PARFAITE ET SANS REFLET DE LA BARBE ET DES CHEVEUX

Cette préparation est la plus rapide et la plus parfaite de toutes les teintures connues jusqu'à ce jour; elle teint instantanément les cheveux et la barbe, en leur conservant leur brillant et leur souplesse naturels; elle est inoffensive et présente beaucoup de facilité dans son emploi.

Dépôts à la *Nouvelle-Orléans* : Wheelock, Finlay and Co, Hébert, Miret et Pinsard.

VENTES A L'ENCAN

[illegible] HOFFMAN, MARES & CO.

Habillements d'hommes, de jeunes gens, de jeunes enfants et [illegible].
Chemises blanches [illegible].
Chemises de [illegible].
Caleçons, Chaussettes, Cravates et [illegible].
Une grande facture de Chapeaux et Casquettes d'hommes, de jeunes gens, de jeunes garçons et d'enfants.

PAR HOFFMAN, MARES & CO.—Alex. Levy, encanteur.—JEUDI, 1er du courant, à 10 heures et demie, à la salle d'encan, No [illegible] rue des Magasins, il sera vendu—
Le Stock bien choisi [illegible].
Conditions à la vente. 1er juin—

PAR VINCENT & CO.

Vente à crédit et sans réserve, de cotonnades et percales; moustiquaires, coton écru et d'autres marchandises sèches de [illegible], parasols soie pour dames, éventails.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos [illegible] la rue de la Douane,—JEUDI, 1er juin [illegible], à 10 heures et demie, il sera vendu—
300 lots marchandises sèches étrangères et américaines, de saison.
Caisses et balles de cotons blancs et cotons écrus 3/4, 7/8 et 4/4, cotons à draps, [illegible], moustiquaires, &c.
1000 parapluies acier et parapluies coton pour dames.
Un choix de broderies et d'étoffes de blanc.
200 grosses toile, [illegible], éventails peints, polis et en ébène.
Conditions à la vente. 1er juin—

PAR GABRIEL LEAUMONT

Livres, Microscope, Machine électro-magnétique.

PAR GABRIEL LEAUMONT.—G. Leaumont, Encanteur.—[illegible] JEUDI, 1er juin, à [illegible] heures du soir, [illegible]
Ouvrages de Médecine, de [illegible] et [illegible] un Microscope, une Machine électro-magnétique.
Conditions—Comptant. [illegible]

PAR SEGUINAUD.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAUD, encanteur.—Bureau [illegible] Bourse [illegible] — [illegible] juin 1876, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue St-Philippe No [illegible], entre Dauphine et Bourgogne—
Un lot de meubles assortis, [illegible], verreries, faïence, stoves de cuisine, [illegible].
Et le soir à 7 heures il sera vendu à l'encan de 1500 et 2000 volumes français et anglais.
Conditions—Comptant. 31mai—

PAR O. VALETON.

Sardines!! Sardines!! Sardines!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—Bureau, [illegible] et 95 rue des Magasins.—SAMEDI, [illegible] juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin Nos 93 et 95 rue des Magasins—
229 caisses de 100 [illegible] sardines, marquées, Terrien aîné.
26 caisses Lait Condensé, avarié.
Conditions—Comptant. [illegible]

Clous!! Clous!! Clous!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—JEUDI [illegible] juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin Nos 93 et 95 rue des Magasins—
287 barils de clous de numéros assortis, légèrement endommagés par [illegible].
Conditions: Comptant.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane des [illegible] imprimée. Voici les règlements en question :

Département du Trésor,
Washington, [illegible]

Conformément aux clauses de l'article 2,799 des Revised Statutes, les voyageurs arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils, employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. Il [illegible] demandée pourra contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, [illegible], indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc, sont employés.

Une déclaration [illegible] devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, [illegible] dans les bagages [illegible] le serment prescrit par les articles [illegible] de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration [illegible] chaque article, ou quand il y [illegible] sera soumise à la même espèce [illegible] quantité exacte de [illegible] vérifier promptement [illegible] ou la valeur sur le marché étranger devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet. [illegible]

Les inspecteurs de la douane veilleront [illegible] à chaque passager [illegible] registre à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la [illegible] enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, [illegible] aura examiné les bagages [illegible].

Dans aucun cas il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration, de bagage lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour les déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs s'en [illegible] le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions, relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui se [illegible] pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit : rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares, et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver-